

# Formation Palestine du 7 décembre 2023 : version texte

## 1) Histoire ancienne : Balfour / La Nakba / La Naksa

Le conflit entre Juifs et Palestiniens n'est pas si ancien que ça. Il ne date pas du 7 octobre 2023, mais il a à peine plus de 100 ans. En 1917, le Britannique Balfour promet à un groupuscule juif de permettre à un " foyer national juif " de s'implanter en Palestine dont elle a le mandat. C'est le début du projet colonial en Palestine, comme on le verra par la suite.

Le projet colonial devient concret en 1947, lorsque l'ONU propose un " partage " de la Palestine entre Juifs et Palestiniens, plutôt que l'autodétermination du peuple autochtone, qui était son mandat initial. Une guerre commence, et plus de 700 000 Palestiniennes et Palestiniens sont expulsés de leurs villes et villages pour que soit créé l'État d'Israël en 1948, le plus " ethniquement pur " possible. Pour elles et eux, c'est " la Catastrophe ", en arabe la Nakba. Ce sont elles et eux que l'ONU qualifie immédiatement de Réfugiés, ayant le droit de retourner chez eux. Les trois quarts des Gazaouis d'aujourd'hui sont des réfugiés de 1948 ou leurs descendants.

20 ans plus tard, la guerre de 1967 va permettre à Israël d'occuper militairement le reste de la Palestine : Jérusalem-Est, Cisjordanie et Bande de Gaza. C'est une deuxième défaite que les Palestiniens appellent ainsi, la Naksa.

## 2) Colonisation / Occupation

La colonisation est une grille de lecture de la situation, celle de Solidaires et de nombreux historiens : nous considérons que la Palestine est l'une des dernières colonies de peuplement occidentale dans un pays du Sud, où une population étrangère est venue s'installer sur un territoire, puis le déclarer sien, avec la complicité de toutes les puissances occidentales, trop heureuses ainsi d'empêcher la résurgence d'un empire aussi puissant que l'Empire ottoman. On reconnaît que c'est une colonie parce que c'est bien entendu la puissance coloniale qui exploite les ressources du territoire, décide où elle s'implante, qui emprunte ou n'emprunte pas telle ou telle route, qui doit emprunter les checkpoints, décide des lois, aux dépens des autochtones dominés. Les Palestiniens se considèrent comme colonisés et aspirent à retrouver une souveraineté sur leur territoire. En Israël, ils sont très clairement des citoyens de seconde zone, et de la main d'œuvre bon marché.

La plupart des Palestiniens, mais pas tous, aspirent à retrouver une souveraineté *sur une partie seulement* du territoire. Quelle partie ? Aucun traité de paix n'a été signé, et aucune frontière n'est reconnue, mais il faut bien reconnaître que, depuis 1967, un consensus international considère que les " territoires occupés " sont jusqu'à aujourd'hui Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la Bande de Gaza, dont Israël contrôle militairement depuis 1967 les frontières terrestres, maritimes, le ciel, la sécurité, l'économie etc. En attendant, l'égalité des droits serait un préalable souhaitable.

L'occupation militaire est régie par le droit international, obligeant la puissance occupante de prendre soin de la population occupée, et interdisant, entre autres, d'y transférer ou d'y installer des populations. Les villes juives dans ces territoires occupés depuis 1967 sont donc qualifiées de " colonies illégales " et reconnues comme telles par la communauté internationale. Il y a aujourd'hui en Cisjordanie près de 500 000 colons israéliens, et plus de 250.000 à Jérusalem Est.

Solidaires aspire à la décolonisation de la Palestine, c'est à dire, et comme le veut l'ONU, à ce que la situation soit décidée par autodétermination des populations autochtones. En attendant, Solidaires aspire au respect du Droit international, ce serait déjà pas mal...

### **3) Histoire un peu plus récente : accords d'Oslo / L'Autorité palestinienne**

Les accords d'Oslo sont signés en 1993, ils représentent une tentative de solution au « conflit israélo-palestinien » par Israël et l'OLP (qui se reconnaissent mutuellement) sous patronage des Etats-Unis. Ces accords prévoient d'aller vers une solution à 2 Etats, une Etat israélien, et un Etat Palestinien pour la Cisjordanie et Gaza. De façon transitoire, le territoire de Cisjordanie est divisé en 3 zones (A, B et C) selon le contrôle israélien ou celui de l'Autorité palestinienne. Celle-ci est mise en place à ce moment-là avec les institutions de ce qui devrait devenir un Etat.

Ces 3 zones fixent des frontières là où auparavant la circulation des Palestiniens·nes était plus libre. C'est à ce moment que sont instaurés les permis de travail qui permettent aux Palestiniens·nes de Cisjordanie et de Gaza de travailler en Israël.

Dans les faits on a une Autorité palestinienne sans Etat mais avec une police, un territoire émietté entre Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est (plus émietté encore maintenant) qui vit sous perfusion d'une aide internationale conditionnée à des réformes néo-libérales.

Différents volets établissent une collaboration de fait entre Israël et l'Autorité palestinienne :

- coopération sécuritaire pour laquelle l'AP s'engage à faire la police interne pour garantir la sécurité d'Israël.
- coopération en ce qui concerne les travailleur·euses s'agissant des cotisations de sécurité sociale et des cotisations syndicales de ceux et celles qui originaires de Cisjordanie ou Gaza et travaillent sur les territoires israéliens de 48.

La radicalisation des colons israéliens avec l'extension des colonies en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est, leur soutien par des gouvernements de plus en plus radicalisés à droite rendent la crédibilité d'une solution à 2 états de plus en plus mince.

L'autorité Palestinienne est décrédibilisée en raison de sa collaboration avec Israël, son refus de procéder à de nouvelles élections démocratiques. En 2006, le Hamas gagne les élections à Gaza, et Israël instaure un blocus de toute la bande de Gaza.

### **4) Droit international : Apartheid / le Mur / le Blocus de Gaza / les Réfugiés**

C'est dans le contexte de la déception liée au piège d'Oslo, que les militants reviennent au Droit international, pour obtenir au moins ces droits qui sont censés être défendus par tous les Etats, et pas seulement par Israël qui s'avère ne pas être un partenaire fiable.

Nous ne reviendrons pas sur tout ce que dit le droit international concernant la Palestine (par exemple le statut des colonies, le droit à la résistance, etc.), mais nous allons insister sur 4 points :

**1) Apartheid :** Lorsque nous qualifions Israël d'État d'apartheid, cela répond à une définition juridique précise et à des faits largement documentés par différentes ONG (*B'Tselem, Human Rights Watch, Amnesty International*) dont les conclusions sont basées sur des faits et sur le droit : cela comprend des "actes commis dans le contexte d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre, et commis avec l'intention de maintenir ce régime". Dans la diversité de leurs situations largement documentées, les Palestiniens sont tous soumis à des lois, règlements et pratiques discriminatoires liés à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination... S'il fallait une preuve

de plus, en juillet 2018, le parlement israélien accentue cette politique d'apartheid en l'officialisant par la "*Loi Israël, État-nation du peuple juif*".

**2) Le Mur :** Le Mur de la honte, le Mur d'apartheid, la Clôture de sécurité comme ils l'appellent a été construit le long de la frontière de 1967, en grappillant au passage 10 % de la Cisjordanie. Le 9 juillet 2004, la Cour Internationale de Justice juge dans un avis non contraignant et qui est resté lettre morte : « que la construction du mur et le régime qui lui est associé sont contraires au droit international ».

**3) Le Blocus de la bande de Gaza:** le blocus le plus long de l'histoire est considéré par l'ONU depuis 2008 comme une punition collective, et illégale comme telle. De plus Israël est toujours la puissance occupante à Gaza, elle doit donc assistance à sa population, et elle ne peut pas lui imposer un blocus, lui faire la guerre, ni même invoquer de « droit de se défendre » dans un tel contexte.

**4) Le droit au retour des réfugié-es :** rappelé par résolution 194 de l'ONU dès 1948, c'est un principe général qui, dans notre cas concerne les réfugiés palestiniens ainsi que de leurs descendants (estimés à 7 millions, dont 1.7 millions à Gaza). Précisons trois choses qui ne sont pas toujours connues : 1) ils ont le droit de retourner dans leurs foyers, donc y compris en Israël, pas seulement en Cisjordanie et à Gaza. 2) si Israël s'y oppose c'est pour que les Juifs restent majoritaires, toujours dans une logique de nettoyage ethnique et de définition raciste de la citoyenneté. 3) précisons enfin que le Droit au retour est garanti depuis 1948. Aujourd'hui, c'est bien le Retour qu'il faut défendre...

### **5) Résistance / lutte armée / dissymétrie**

Si, comme Solidaires, on lit la situation en Palestine comme une situation coloniale, alors l'aspiration des Palestiniennes et des Palestiniens à se décoloniser est semblable à celle des Algériens sous colonisations française. La lutte pour se décoloniser est un droit, et il peut être qualifiée de résistance.

En Palestine, selon les périodes, et selon les obédiences politiques des factions palestiniennes, plusieurs formes de résistance se sont succédé : la guérilla du Fatah ou du FPLP dans les années 1960 et 1970, l'intifada des pierres dans les années 1980 et 1990, les attentats du Hamas dans les années 2000 etc. On peut rappeler cette citation de Mandela : « C'est toujours l'opresseur, non l'opprimé qui détermine la forme de lutte. Si l'opresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura pas d'autre choix que de répondre par la violence ».

Depuis 20 ans à peu près, la lutte armée avait disparu, laissant place à la diplomatie, très décevante, et à une résistance non violente représentée par la Campagne BDS ou les Marches du Retour, sans aucun succès.

En 2022, la lutte armée revient dans l'actualité, avec les Lions de Naplouse, les Frelons de Jénine, la Brigade de Balata, et avec l'attaque du Hamas d'octobre 2023.

On parle aussi de résistance parce qu'il ne s'agit clairement pas d'une guerre avec deux armées symétriques qui se font face. L'asymétrie est double : 1) militaire d'abord avec une armée israélienne surpuissante équipée de la technologie dernier cri, financée à hauteur de 4 milliards de dollars par an par les Etats-Unis (+ 14 milliards de dollars en 2023) et une véritable coalition occidentale où Grande Bretagne, Allemagne, Italie et France sont également très impliquées, une population entière sous les drapeaux, un appareil d'État qui s'y consacre pleinement, et des armes

implacables : avions, drones, bombes plus ou moins légales, chars, bateaux, etc. En face, l'arc de la résistance ( Hamas, Jihad Islamique, FPLP, FDLP...) s'équipe en secret, sous blocus, de façon principalement artisanale. 2) Mais l'asymétrie est aussi politique : encore une fois, nous avons une puissance coloniale contre une population colonisée. Il est impossible de les mettre dos à dos.

### **6) le Hamas : mouvement de résistance ou organisation terroriste (ou les deux) ?**

Le Hamas est une organisation islamiste et nationaliste de la résistance palestinienne qui pratique la lutte armée. Il a remporté les élections palestiniennes en 2006, élections démocratiques et les dernières qui ont eu lieu. Ayant un discours opposé aux accords d'Oslo et ne reconnaissant pas Israël, les Etats-Unis, l'Union européenne et Israël qui le qualifiaient de terroriste ont refusé de reconnaître la légitimité de cette victoire électorale. L'autorité palestinienne dirigée par Mahmoud Abbas et le Fatah est restée en place telle quelle et depuis aucune élection n'a été organisée.

Le Hamas est depuis de fait un gouvernement de Gaza où il est critiqué pour son autoritarisme mais aussi pour ses actions militaires qui induisent des représailles disproportionnées de la part d'Israël (bombardements massifs).

Néanmoins, ses actions militaires : envoi de roquettes artisanales, prises d'otages de soldats israéliens, son discours radical face à une autorité palestinienne vécue comme complice lui donnent une légitimité, même en Cisjordanie.

En 2017, le Hamas a fait évoluer sa charte en précisant qu'il mène un combat politique et non religieux contre Israël et qu'il accepte la création d'un Etat palestinien limité à la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem Est. La charte initiale était fortement marquée par l'antisémitisme.

La branche armée du Hamas a planifié l'action militaire du 7 octobre dans un contexte de blocage de tout processus de négociation sur la Palestine au plan international, des accords d'Abraham mettant en lumière la complicité de nombreux régimes arabes, d'expulsions sans limites, des meurtres opérés par les colons israéliens en Cisjordanie, des provocations israéliennes à Jérusalem à la mosquée d'Al Aqsa... En ce sens, si les méthodes peuvent s'apparenter à des actions terroristes, c'est une action militaire de résistance qui s'est produite le 7 octobre : franchissement des frontières, neutralisation des systèmes de sécurité... On ne peut pas distinguer ces actions des crimes et prises d'otages qui les ont accompagnés et que Solidaires a condamnés mais on ne saurait ramener le Hamas à une organisation terroriste comme Daesh. De même, on ne saurait dire que c'est fondamentalement l'antisémitisme qui a fait agir le Hamas le 7 octobre.

### **7) Sionisme / antisionisme / antisémitisme**

Le sionisme est une idéologie et un courant politique qui sont nés dans les communautés juives d'Europe centrale et orientale en raison des discriminations et violences dont elles étaient victimes. Il trouve une concrétisation possible au moment où Balfour, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la Grande Bretagne se prononce pour l'établissement d'un foyer juif national en Palestine en 1917. Cette proposition britannique vise tout autant à manœuvrer pour maintenir une présence coloniale en s'appuyant sur une colonisation de peuplement qu'à éviter l'arrivée d'un trop grand nombre de Juif-ves révolutionnaires migrant-es dans les pays d'Europe occidentale (le sionisme n'était pas le seul courant en réaction à la situation que les Juif-ves vivaient)..

Elle marque le début de la colonisation bien avant la constitution de l'Etat d'Israël en 1948 qui concrétise le projet sioniste d'un Etat, avec le slogan " un peuple sans terre pour une terre sans peuple " qui constitue une monstrueuse mystification.

L'antisionisme était initialement un positionnement politique (ni une idéologie, ni un courant politique) qui considérait que le judaïsme n'avait pas vocation à trouver une terre. Cela ne veut pas nécessairement dire aujourd'hui ne pas reconnaître le droit à l'État d'Israël d'exister ou aux Juif-ves de rester maintenant sur cette terre, mais en revanche c'est remettre en cause la mystification " une terre sans peuple... " qui légitime depuis la Nakba les expulsions permanentes de Palestinien·nes, l'apartheid...

L'antisionisme est différent de l'antisémitisme, idéologie très ancrée dans la culture française (et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, et plus récemment dans des pays arabes) : racisme avec tout ce que cela comporte (stigmatisations, discriminations, caricatures, assignation, violences...) qui s'oppose aux Juif-ves en tant que tel·les et où qu'ielles soient. Cela n'empêche pas certain·es d'introduire des confusions : accuser tou·tes les Juif-ves de soutenir Israël, ou considérer que critiquer l'État d'Israël, dire que si on ne partage pas le projet colonial depuis son origine, c'est antisémite. Israël, qui considère du devoir de toute personne juive de défendre son Etat, sa politique, le projet sioniste, alimente en permanence la confusion. Les risques d'une augmentation de l'antisémitisme aujourd'hui sont réels : alimentés par la continuité des références antisémites de l'extrême droite en France et/ou comme réaction politiquement désastreuse à ce que les Palestinien·nes subissent aujourd'hui.

### **8) La Campagne BDS**

Le 9 juillet 2005, soit un an après le jugement de la Cour Internationale de Justice sur le Mur, et face à l'inaction de la communauté internationale, un collectif de 170 organisations de la société civile palestiniennes lance l'appel international au Boycott, au Désinvestissement et aux Sanctions (BDS) contre l'apartheid israélien tant que le droit international ne sera pas appliqué, à savoir, voir ci-dessus : 1) fin de l'occupation, du mur, du blocus de Gaza ; 2) fin de l'apartheid ; 3) retour des réfugiés. Parce qu'elle se concentre sur le droit international et qu'elle ne parle pas d'1 ou 2 États, la campagne BDS sort résolument de la logique d'Oslo, sans s'exprimer sur de possibles solutions à long terme.

La campagne BDS en France et dans le reste du monde répond donc à un appel palestinien, ce qui la rend anticoloniale par essence. Elle permet à chacun de s'en emparer en lançant des campagnes de boycott tant dans les supermarchés qu'au travail, au syndicat, à l'école, à l'université, dans la culture, dans le sport etc. Non violente et antiraciste, elle vise à faire pression sur les institutions complices de la colonisation, et non sur les individus, israéliens ou juifs. Par ses volets Désinvestissement et Sanctions, elle permet aussi de dénoncer la complicité d'entreprises et d'États avec la colonisation israélienne.

En France, l'Union syndicale Solidaires est engagée dans la Campagne BDS France depuis 2009, et participe aux actions contre des cibles clairement identifiées en coordination entre la Campagne BDS France et la Campagne BDS en Palestine. On peut en citer quatre qui sont prioritaires en ce moment : des entreprises françaises, les supermarchés Carrefour et les assurances Axa, l'entreprise allemande d'équipements sportifs Puma, et CAF l'entreprise espagnole du Pays Basque, qui construit le tramway illégal de Jérusalem.

### **9) Les Prisonniers palestiniens**

On estime que près d'un million de Palestinien·ne-s, soit 20 % de la population, ou les membres de

70 % des familles palestiniennes, ont connu la prison à un moment ou à un autre depuis 1967.

La brochure de Solidaires, sortie en 2019, raconte : “ La sévérité des autorités israéliennes provient aussi de « l'utilité » des prisonniers et prisonnières comme « monnaie d'échange » lors de négociations avec des organisations comme le Hamas ou le Hezbollah libanais. Une fois libéré·e·s, certain·e·s prisonnier·ère·s sont parfois arrêté·e·s à nouveau, ou alors déporté·e·s, en contravention avec le droit international en la matière. ”

En septembre 2023, Israël emprisonnait près de 5000 prisonniers politiques palestiniens et palestiniennes, dont à peu près 100 femmes et 200 enfants, une dizaine de membres du parlement palestinien dont Marwan Barghouti du Fatah, Aziz Duwaik du Hamas, Ahmad Saadat et Khalida Jarrar du FPLP, et 2000 détenus administratifs, c'est à dire sans inculpation ni procès! Depuis deux mois, 2000 autres Palestiniens ont été arrêtés arbitrairement pour servir de monnaie d'échange avec le Hamas, et 2000 travailleurs de Cisjordanie et de Gaza ont disparu, probablement arrêtés et gardés au secret.

Les conditions de détention dans les prisons israéliennes sont notoirement déplorables. Outre des cas avérés de torture, on constate des mesures disciplinaires de plus en plus sévères, voire illégales, comme la réduction des visites familiales, ou la mise à l'isolement pour de très longues durées. La situation de détention des enfants est largement documentée par des organisations comme Addameer ou Save the children international : nombreux détenu·es d'à peine 14 ans, contravention avec le droit international sur le droit à l'éducation, enfants détenus mineurs puis jugés comme majeurs...

### **10) Les travailleur·euses palestinien·nes**

La situation des travailleur·euses en Palestine est difficile et tributaire de la situation de domination coloniale et d'oppression :

- Il n'y a pas de véritable économie palestinienne ni en Cisjordanie où le développement est tributaire de ce qu'Israël autorise ou non (par exemple pour les services postaux, les télécommunications, l'électricité), où les fonctionnaires dépendent des subsides que reçoit ou non l'autorité palestinienne... ni à Gaza où toute tentative de construire les moyens d'une économie est régulièrement détruite par les bombardements israéliens. Les taux de chômage sont particulièrement importants et à Gaza plus encore (18% en 2018 en Cisjordanie et de 52% à Gaza et globalement de 44% chez les jeunes)
- Depuis les accords d'Oslo des permis de travail sont nécessaires pour les travailleur·euses qui se rendent pour travailler en Israël. Elles sont soumises à des contrôles et des menaces permanentes pour ces permis (ils sont suspendus en Cisjordanie et supprimés à Gaza aujourd'hui), des conditions d'accès au territoire israélien qui imposent de passer les checkpoints au milieu de la nuit... Les cotisations sociales sont censées être reversées à l'autorité palestinienne mais de manière conditionnée à la mise en place d'une réforme des retraites néolibérale. Aujourd'hui Israël fait venir de nombreux·ses travailleur·euses asiatiques pour remplacer les Palestiniens·nes.
- Les travailleur·euses qui ont un emploi dans les colonies illégales sont quasiment sans droits.
- Les travailleur·euses dans l'agriculture sont particulièrement touchés par l'activisme violent des colons qui pratiquent des expulsions.
- Les travailleur·euses des territoires israéliens de 48 sont soumises à des discriminations légales notamment en rapport avec le fait qu'elles ne font pas leur service militaire. Elles sont de plus constamment suspectées d'être des ennemies de l'intérieur.

